



DEMANDE DE CHANGEMENT D'ARRÊT

(Ce formulaire complété doit être acheminé au Service du transport scolaire ou à l'école)

Il faut allouer au service du transport des élèves un délai raisonnable, particulièrement lors de la rentrée scolaire, pour traiter votre demande de changement d'arrêt, le tout dépendant du nombre de demandes à traiter pour l'ensemble des écoles.

Pour un transport à une adresse autre que le domicile,
il ne faut pas compléter ce formulaire, mais communiquer avec l'école
pour la mise à jour de l'adresse de transport au fichier informatique.

Date : _____ Nom de l'école : _____

Avant de compléter, veuillez lire l'information apparaissant au verso relativement aux sections 1, 2 et 3.

SECTION 1

REQUÉRANT :			
Nom:		Prénom :	
Adresse:		Téléphone : ()	
(# civique)	(rue)	(résidence)	
Téléphone : ()		Téléphone : ()	
(municipalité)	(code postal)	(travail)	
Signature : _____			

Identifier les élèves qui demandent un nouvel arrêt ainsi que leur niveau.

SECTION 2

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE :

Nom de l'élève	Niveau
1) _____	_____
2) _____	_____
3) _____	_____

Avant de compléter, veuillez lire l'information apparaissant au verso relativement à la section 3.

SECTION 3

IDENTIFICATION DE L'ARRÊT :

Arrêt présentement utilisé : _____	A.M. seulement <input type="checkbox"/>
	P.M. seulement <input type="checkbox"/>
	A.M. & P.M. <input type="checkbox"/>
# d'autobus actuel (si connu) : <input style="width: 80px;" type="text"/>	
Aucun arrêt à domicile	A.M. seulement <input type="checkbox"/>
Aucun changement d'arrêt pour la courtoisie	P.M. seulement <input type="checkbox"/>
Arrêt demandé :	A.M. & P.M. <input type="checkbox"/>
# d'autobus : <input style="width: 80px;" type="text"/>	
Raisons : _____	

(Annexer un croquis s'il y a lieu)

(Cocher la ou les cases pertinentes ✓)

Section 1

Veillez identifier le requérant, c'est-à-dire le parent ou le tuteur de l'élève pour lequel une demande de changement d'arrêt est complétée. C'est la personne que nous devons rejoindre si des informations étaient utiles pour le traitement de la demande. Il est important de nous transmettre votre numéro de téléphone où nous pouvons vous rejoindre le jour ou le soir.

Section 2

Identifier les élèves qui demandent un nouvel arrêt ainsi que leur niveau. Inscrire le nom complet de l'élève.

Section 3

Il revient au service du transport des élèves de procéder à la confection des parcours et à la localisation d'arrêts d'autobus. Le choix de ces arrêts est basé sur des facteurs et des normes liés à la sécurité des élèves, à la longueur des parcours, etc. (et à certaines contraintes financières). L'âge de l'élève est aussi à considérer. **Les arrêts sont normalement établis aux intersections des rues et il n'y a pas de service porte à porte (à domicile).**

SECTION RÉSERVÉE AU SECTEUR DU TRANSPORT

Demande approuvée par : _____ Refusée par : _____ En vigueur le : _____

Localisation de l'arrêt : _____

Numéro d'autobus : _____

Heure approximative d'embarquement le matin : _____

le midi : _____

(s'il y a lieu)

Avis aux parents

Avis à l'école

Date : _____

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE DEMANDE DE TRANSPORT À UNE ADRESSE AUTRE QUE LE DOMICILE

Procédures et restrictions

Le présent formulaire n'est pas utile dans le cas d'une demande de transport à une adresse autre que le domicile. Il faut demander à l'école de modifier l'adresse de transport de l'élève et de l'inscrire au fichier informatique.

Dans certains cas, les élèves peuvent bénéficier du service de transport, d'un endroit autre que le domicile permanent, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

- qu'il y ait un nombre suffisant de places disponibles dans le véhicule;
- que les critères sur l'éligibilité au transport scolaire soient rencontrés;
- que ce service n'ait pas pour effet d'augmenter les coûts de transport; l'élève doit utiliser le service déjà en place (parcours, arrêt, horaires);
- seules les demandes pour un service, sur une base régulière, seront considérées (exemple : tous les jours, l'élève doit se rendre à une garderie après l'école);
Les demandes pour du transport, sur une base irrégulière, ne seront pas considérées (exemple : un ou deux jours par semaine);
- dans le cas de garde partagée, les deux domiciles seront considérés comme résidence de l'élève.